

SÉANCE DU 20 Janvier 2011

Le vingt Janvier deux mille onze à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni à la mairie sous la Présidence de Monsieur SIMON Gilbert, Maire.

Etaient présents : Mesdames Danielle CANTIE, Véronique FAVRY, Marie Sabine FOREST MUR, Muriel GAXIEU, Sandrine MATEO, Véronique SAUZEDE, Lise SIMON, Messieurs Marc FLANDIN, David FERNANDEZ, Jérôme FERNANDEZ, Steven HAYTER, Etienne MERVOYER, Philippe NEUVILLE, Roland SIRE.

Secrétaire de séance : Madame Véronique SAUZEDE.

ORDRE DU JOUR :

- Délibération approbation du marché public d'adjudication de la réfection de l'école maternelle, des sanitaires de l'école primaire et de l'extension du préau.
- Délibération décision modificative du budget M14 année 2010.

Monsieur le Maire donne lecture du compte rendu du dernier conseil et le soumet au vote de l'assemblée. Il est approuvé à l'unanimité.

L'ordre du jour est ensuite abordé point par point :

I - Délibération approbation du marché public d'adjudication de la réfection de l'école maternelle, des sanitaires de l'école primaire et de l'extension du préau :

Monsieur le Maire rappelle sommairement l'objet et la nature du projet visant à la réfection de l'école maternelle, des sanitaires de l'école primaire et à l'extension du préau.

Ces travaux visaient à remplacer le bâtiment préfabriqué abritant l'école maternelle devenu au fil des années très vétuste et ne répondant plus aux normes de sécurité et d'accessibilité, par un bâtiment neuf, clair, fonctionnel, avec le souci d'y intégrer des matériaux s'inscrivant dans une démarche durable.

Le projet comprend également la réfection et la mise aux normes des sanitaires de l'école primaire et l'extension du préau.

Ainsi, il avait été décidé de procéder à une mise en concurrence dans le cadre d'une procédure adaptée suivant l'article 28 du nouveau code des marchés publics.

Pour ce faire, il a été procédé à une publicité dans un journal d'annonces légales avec date d'envoi à la publication le Mardi 7 Décembre 2010, l'avis d'appel public à la concurrence a paru dans l'Indépendant le 9 Décembre 2010, précisant que les offres devaient parvenir en mairie, au plus tard le Lundi 3 Janvier 2011.

Monsieur le Maire rappelle que le coût TTC du projet s'élève à 381 237,54 € soit 318 756,31 € HT.

Il propose le plan de financement suivant :

- Subvention Etat (DGE)	73 920,00 €
- Subvention Conseil Général	50 000,00 €
- Fonds propres commune	157 312,54 €
- Emprunts commune	100 000,00 €

Monsieur le Maire indique que 28 entreprises ont soumissionnées sur l'ensemble des lots et que les plis ont été ouverts le Mardi 4 Janvier 2011 à 9 heures en présence de Monsieur BOZOU du cabinet CEBAT de Pennautier et des membres du Conseil Municipal ci-après :

- Mesdames Lise SIMON, Danielle CANTIE, Marie-Sabine FOREST MUR.
- Messieurs Philippe NEUVILLE, Steve HAYTER, Roland SIRE, David FERNANDEZ, Etienne MERVOYER.
- Monsieur Christian VISCAÏNO, Maître d'ouvrage, grippé s'est excusé.

Monsieur le Maire précise que ce jour 20 Janvier 2011 à 9 h s'est tenu une réunion afin d'examiner les offres au vu du rapport d'analyse produit par le cabinet CEBAT de Pennautier.

Autour du Maire et en présence de Monsieur Christian VISCAÏNO, Maître d'ouvrage, et des conseillers suivants : Mesdames Danielle CANTIE, Lise SIMON, Messieurs Steve HAYTER, Roland SIRE et Etienne MERVOYER, le rapport d'analyse des offres permet de retenir les offres mieux disantes et conformes au Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP).

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver le choix ci-après :

Lot	Désignation	Entreprise	Montant HT	Montant TTC
Lot N° 1	GROS-ŒUVRE	SARL MARIN	82 567,42 €	98 750,63 €
Lot N° 2	CHARPENTE-BOIS	SARL MARIN	54 807,22 €	65 549,43 €
Lot N° 4	MENUISERIE EXTERIEURE	FERRAND	24 583,00 €	29 401,27 €
Lot N° 5	PLATRERIE	PLACOSUD	14 812,47 €	17 715,71 €
Lot N° 6	MENUISERIE BOIS	FERRAND	6 011,20 €	7 189,39 €
Lot N° 8	PEINTURE NETTOYAGE	DPS	8 327,70 €	9 959,92 €
Lot N°10	ELECTRICITE	FROID ELEC	17 459,00 €	20 880,96 €
Lot N°11	PLOMBERIE-CHAUFFAGE-SANITAIRE-VENTILATION	RUIZ OLIVIER	14 627,00 €	17 493,89 €
TOTAL			223 195,01 €	266 941,20 €

Monsieur le Maire précise qu'il convient de déclarer infructueuses les offres des entreprises suivantes :

Lot N° 3	TRAITEMENT DES FACADES	LMPT	L'entreprise n'a pas les assurances pour réaliser ce genre de travaux (isolation thermique par l'extérieur – qualification qualibat 7131)
Lot N° 7	REVETEMENT DE SOL DUR ET SOUPLE	BES	Offre non conforme au CCTP (erreurs de calcul – articles non chiffrés...)
Lot N° 9	SERRURERIE	METAL D'OC	Offre très supérieure à l'estimation

et indique qu'il convient de demander au Maître d'ouvrage de reconsulter et d'élargir la consultation dans le cadre d'une procédure adaptée pour ces 3 lots.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité. Une délibération sera prise dans ce sens.

II – Délibération décision modificative du budget M14 année 2010 :

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de faire une décision modificative du budget 2010 concernant la M14 car la somme inscrite à l'article 66111 du chapitre 66 n'est pas suffisante.

Il faut augmenter l'article 66111 chapitre 66 d'un montant de 193 € et diminuer l'article 60612 chapitre 011 d'un montant de 193 €.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité. Une délibération sera prise dans ce sens.

Après un tour de table, Monsieur le Maire clôture la séance à 22 heures.

Ainsi fait et délibéré les, jour, mois et an que dessus.

Les Conseillers Municipaux

Le Maire


 A collection of approximately ten handwritten signatures in blue ink, arranged in a loose cluster. Some signatures are more legible than others, but they generally appear to be names of council members.


 A single handwritten signature in blue ink, located to the right of the council members' signatures.